Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1064

Buchbesprechung: Mieux qu'un rêve, une grève! - La grève des femmes du 14 juin 1991 en Suisse [Ursula Gaillard]

Autor: Dubuis, Catherine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE – CE

L'eurodateur

A quelle date la Suisse doit-elle déposer sa demande d'adhésion à la Communauté européenne ? DP ouvre le débat sur ce thème.

(*ag*) L'ouverture d'une négociation est de la compétence du Conseil fédéral. C'était un des inconvénients majeurs de l'euro-initiative, aujourd'hui retirée, que de transférer au peuple le choix et le moment pour une décision sans nuance.

La demande de négociation en vue de l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, puisque tel est l'objectif final annoncé, est à l'appréciation du Conseil fédéral qui doit faire la balance entre les contraintes de la politique intérieure et l'évolution de la carte (des cartes) européenne. Or cette compétence d'appréciation semble embarrasser le Conseil fédéral. Et l'hésitation perceptible a pour effet de multiplier les conseils des donneurs de leçons.

La question est simple: la demande d'adhésion doit-elle être déposée avant le vote populaire sur la ratification du traité sur l'Espace économique ? Doit-on sans hésiter sauter dans le train en marche ? Les partisans du dépôt immédiat avancent trois arguments.

• Il faut accompagner les autres pays de l'AELE, Autriche, Suède, éventuellement Finlande ou Norvège, pour ne pas être obligés d'attendre (longtemps) le prochain omnibus qui embarquera quelques pays de l'Est. Il faut être présent lorsque se discutera la réforme des institutions européennes. Il faut être associé aux discussions sur le statut des neutres, au même titre que l'Autriche et la Suède.

• Le dépôt, antérieur à la votation sur l'EEE, permettrait en cas de refus populaire de poursuivre l'approche sans risquer le reproche de défier le verdict du peuple.

• Le dépôt immédiat n'influencera pas le scrutin.

Ces trois arguments appellent chacun un contre-argument.

• La Suisse ne peut soutenir le rythme de l'Autriche ou de la Suède. Elle ne connaît pas les facilités d'un régime parlementaire. Elle n'est pas prête sur de gros dossiers (fiscalité et agriculture). Enfin sa neutralité dont les fondements historiques remontent aux XVIe - XVIIe siècle n'a pas intérêt à être identifiée aux neutralités, nées de la guerre froide, comme celles de la Suède et de l'Autriche. Certes, la neutralité suisse n'est plus un sujet tabou, du moins doit-elle être discutée dans sa teneur spécifique.

• Qu'une demande immédiate d'adhésion puisse ne pas être compromise par un refus populaire rouvre la dispute Flavio Cotti – Jean-Pascal Delamuraz sous la tente du 700e plantée à Sils-Maria. Faut-il croire que celui qui ne peut pas le moins peut le plus ?

• Enfin, l'EEE a été perçu comme une manière de sérier les difficultés. Pour cette raison il semble bénéficier dans l'opinion d'un accueil favorable. Le dépôt d'une demande, avant le vote, brouillerait la clarté du débat.

Une période transitoire d'une certaine durée peut être l'occasion d'explorer une situation originale, proche de ce statut d'associé, inscrit dans le traité de Rome (art. 238), mais qui n'a jamais pris corps, malgré la demande d'ouverture de négociation présentée par le conseiller fédéral Wahlen en 1961.

Le secrétaire d'Etat Franz Blankart la décrivait en ces termes en mai 1991: *«Et, après tout, dans quatre ans l'Europe sera modifiée: deux, peut-être quatre pays de l'AELE auront passé à la Communauté de sorte que l'accord sur l'EEE sera quasiment bilatéral, ce qui atténuera les inconvénients du pilier AELE.»*

Mais pour que le jeu reste ouvert, il faut prioritairement obtenir la ratification par le peuple et les cantons de l'accord EEE. Tout doit être tactiquement subordonné à cet impératif de politique intérieure, à moins qu'une nouvelle donne extérieure n'impose une révision stratégique.

Le Conseil fédéral, en ne clarifiant pas, s'expose à la pression médiatique. Il y aurait les actifs pro-Européens, René Felber et Jean-Pascal Delamuraz et les traîne-savates. Quel intérêt y a-t-il à détacher de la sorte les Romands dans une course à l'Europe ? Cette fausse émulation dessert la politique européenne.

A quoi sert une approche en deux temps si elle n'est pas vécue dans sa cohérence ? Le Conseil fédéral a la maîtrise du calendrier. Qu'il cesse de mouiller son doigt pour savoir d'où souffle le vent ! ■

A LIRE

Mieux qu'un rêve, une grève !

Le livre, mi-album de photos sur le vif, mi-récit d'activités et de faits survenus lors de la journée du 14 juin dans différentes parties de la Suisse, s'ouvre significativement sur un poème. Nous sommes ainsi introduits au cœur de l'univers de fantaisie, d'imagination créatrice (cf. «L'imagination au pouvoir»!) qu'ont voulu habiter, l'espace d'un jour, celles qui ont lancé le mouvement. Le poème de Liliane Valceschini est aussi un programme; dans sa maladresse de texte militant, il énumère plusieurs catégories féminines que l'on retrouvera dans le livre: mères, épouses, secrétaires, infirmières, ouvrières, vendeuses.

C'est au Sentier que l'idée de la grève a pris corps, dans cette vallée où de très nombreuses femmes travaillent dans l'horlogerie et où l'écart entre les salaires féminins et ceux accordés aux hommes ne s'est pas amenuisé en dix ans d'«égalité». Mais ce qu'il faut souligner, et qui marque la modernité du mouvement de 1991, c'est que les femmes *«ont fait la grève non seulement comme salariées, mais également comme consommatrices, ménagères, épouses et mères»*. De plus, le mouvement s'est organisé de façon totalement décentralisée, mises à part quelques coordinations régionales, ce qui a donné à la grève un visage bon enfant propice à l'engagement des plus timides.

Voici quelques reflets de cette journée mémorable, dont l'album conserve précisément la mémoire, en attendant son inscription dans l'histoire.

Chez les infirmières de Bâle, la grève a sonné le glas d'une image dépassée de la profession: la veille, une délégation syndicale avait obtenu de haute lutte le droit de choisir entre la dénomination de «*Schwester*» et celle de «*Frau*»! Qui a dit que le langage était neutre et que c'était se perdre dans les détails que de mener aussi le combat sur ce front-là ?

A Bienne, les femmes ont décidé d'effacer leur invisibilité dans l'histoire des hommes. C'est ainsi que Clementia, qui vivait au XIIIe siècle, première femme dont il est fait mention dans les archives de la ville de Bienne, Marie Goegg-Pouchoulin, qui a lancé en février 1868 l'appel à la fondation de l'Association pour la défense des droits de la femme, et Anna Haller, première femme diplô-

CONSEIL FÉDÉRAL

Les magiciens sont nus

Ils sont nombreux ceux qui voudraient enterrer la formule magique. Mais ils sont discrets ceux qui ont une alternative à proposer.

(*jd*) La formule magique n'a pas bonne presse. A l'occasion de la récente élection du Conseil fédéral, nombre d'observateurs, à défaut d'avoir pu célébrer son enterrement, ont prédit la fin prochaine de ce mode de gouvernement si particulier à la Suisse. Les résultats relativement médiocres obtenus par les nouveaux élus semblent il est vrai leur donner raison. Pourtant, si le gouvernement de tous les partis subit le feu nourri de la critique — pour l'essentiel on lui reproche son manque d'homogénéité, de cohérence, d'esprit prospectif —, rares sont ceux qui se risquent à proposer des solutions de rechange. Et pour cause: la composition du Conseil fédéral n'est qu'un des éléments d'une construction institutionnelle complexe. Toucher à cet élément, c'est mettre en question l'ensemble de cette construction; et les rares alternatives évoquées ne sont guère convaincantes, voire même totalement inadéquates à guérir les maux qu'on impute au système actuel.

En réalité, la formule gouvernementale n'a rien de magique au sens où elle serait soudainement tombée du ciel à un moment opportun. Inaugurée dans sa configuration actuelle en 1959, elle plonge ses racines dans une histoire beaucoup plus ancienne et tire sa justification de la nécessité où se sont trouvées les élites politiques de coopérer, malgré des points de vue souvent très divergents. Leur entrée au Conseil fédéral en 1891, les conservateurs la doivent à l'opposition efficace qu'ils ont exercée depuis 1874 à l'encontre de nombreux projets de loi de la majorité radicale, grâce à l'arme du référendum, et au besoin où se trouvait le gouvernement de disposer d'un large appui pour faire accepter sa politique ferroviaire. Même scénario pour les socialistes en 1943 puis, après une brève interruption, en 1959: leur accès à l'exécutif, ils ne l'ont pas imposé par l'arithmétique parlementaire; il leur a été concédé par les partis bourgeois, la menace extérieure puis le souci de préserver la paix sociale aidant. Et il en est ainsi aujourd'hui de chacun des partis représentés au Conseil fédéral: aucun ne peut prétendre aux sièges gouvernementaux qu'il occupe de par le seul poids de sa députation; chacun a besoin des autres.

Arithmétiquement jouable

Précisément, rétorquent les réformateurs, la nécessaire cohésion de l'exécutif exige un resserrement de l'éventail. Et de préconiser, les uns le renvoi des socialistes, décidément trop oppositionnels, les autres l'exclusion des démocrates du centre, insuffisamment sensibles à l'enjeu européen. Arithmétiquement les deux solutions sont jouables, c'est-à-dire majoritaires. Mais pour quel gain, si ce n'est d'affaiblir plus encore le soutien potentiel au Conseil fédéral et de pousser le parti rejeté à une opposition systématique ?

D'autres réformateurs, plus hardis, n'hésitent pas à évoquer une responsabilité gouvernementale qui conduirait à la démission un Conseil fédéral désavoué par le Parlement ou le peuple sur un objet qu'il jugerait essentiel. Dans cette logique il faudrait désigner, par exemple en cas de rejet du traité sur l'Espace économique européen, un nouveau gouvernement réfractaire à toute idée d'intégration, ce qui ne pourrait que conduire à figer la situation.

Ce débat, focalisé sur la composition du Conseil fédéral, est un faux débat qui se trompe d'objet. Certes les institutions nécessitent quelques adaptations. De la réforme du Parlement, et notamment de la création de commissions permanentes, on peut espérer un travail plus sérieux des députés. L'exécutif également mérite des aménagements. Non pas tant l'émergence d'un président fort qui — par quel miracle ? — tiendrait plus fermement la barre ou la multiplication de secrétaires d'Etat qui réserverait au Conseil fédéral la fonction floue de direction générale et de conception à long terme. Mais plus simplement la constitution de cabinets ministériels dont les membres, choisis par le chef de département, auraient pour mission de dégager les enjeux politiques des décisions à prendre et de soumettre les projets à leur magistrat, une tâche que l'administration semble avoir beaucoup de peine à remplir.

La paralysie est programmée, et pourtant...

Le système politique suisse, comme celui des Etats-Unis, conjuge tous les éléments qui devraient le conduire à la paralysie: bicamérisme parfait, double majorité pour les scrutins constitutionnels, forte influence des cantons quel que soit leur poids démographique ou économique, gouvernement inamovible en cas de conflit avec le Parlement, irruption intempestive du souverain par le biais des droits populaires. Ces contraintes multiples ont imposé la recherche constante d'un équilibre qui se traduit par la nécessité où se trouvent les différents acteurs — partis, cantons et Confédération, gouvernement et Parlement — de coopérer. Dès lors que cette capacité de coopérer fait trop souvent défaut, faut-il sans plus tarder casser la machine et la remplacer ? A la coopération ne peut succéder que la confrontation. Sommes-nous prêts à assumer ce nouveau type de relations, dans un pays qui n'a survécu politiquement que par un effort constant de compromis ? Les réformateurs, qui avec légèreté tirent des plans sur la comète institutionnelle, seraient bien avisés de se poser cette question, de même que les partis politiques responsables au premier chef de la dégradation de l'esprit de compromis. ■

---

mée du technicum de Bienne, où elle a par la suite enseigné dans la section des arts industriels, sont descendues dans la rue, l'une avec sa quenouille, l'autre son paquet de *Solidarité*, organe de l'association, la troisième son grand cartable à dessin.

Places et rues rebaptisées, monuments revisités, sketches, jeux et jongleries; et, à côté des trouvailles, le jaillissement des slogans: «*D'habitude on range, aujourd'hui on dérange*». Portée par une marée fuchsia, couleur de la grève, une autre Suisse s'est montrée; une Suisse inventive, drôle, généreuse et solidaire, une Suisse dont on rêvait tout en se traitant d'utopiste. Cette Suisse-là existe, on a pu la rencontrer le 14 juin, je l'ai aperçue dans le livre d'Ursula Gaillard.

Bref, mieux qu'un livre, le reflet vivant d'une fête.

Catherine Dubuis

Mieux qu'un rêve, une grève ! – La grève des femmes du 14 juin 1991 en Suisse, album réalisé par Ursula Gaillard avec le concours de femmes membres des collectifs romands de préparation de la grève et de syndicalistes, Lausanne, Editions d'En Bas.